

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR DU 27 JUIN 2014**

Etaient présents : M. MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Maire  
M. GUILBERT, M. TOUBOULIC, M. SEBILLAUT, Adjoint  
M. GIBERT, Mme NOREL, Mlle BRESSION, Mme MILLOT,  
M. JOVET, M. GUERIN DE VAUX, Mlle DALLE-NOGARE,  
Mme COLLINOT, Conseillers

Absents : M. DROUARD, procuration à M. GUILBERT  
Mme HOURLIER, procuration à M. TOUBOULIC  
M. BOHAIN, procuration à M. MASSIAS JURIEN DE LA  
GRAVIERE

### **1. ONF SIGNATURE D'UNE CONCESSION AVEC L'ENTREPRISE BRAY**

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux élus de rajouter à l'ordre du jour du conseil municipal une demande de l'Office National des Forêts concernant la signature d'une convention entre la commune de Châtel-Censoir et la société d'exploitation forestière BRAY Père et Fils. Cette convention est accordée pour une période de 3 mois commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour prendre fin le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Elle autorise la société BRAY à utiliser une route empierrée de 1,96km de long avec leurs engins afin de pouvoir débarder le bois qu'ils auront coupé. La commune devra verser la somme de 90,00 € à l'ONF pour assurer le suivi lors du débardage. A l'unanimité, les conseillers acceptent cette convention et autorisent le Maire à la signer.

### **2. RYTHMES SCOLAIRES ET TARIFS PERISCOLAIRES POUR 2014/2015**

Mlle Auffray présente le projet des nouveaux rythmes scolaires, dans lequel la commune s'engage pour un an. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le projet éducatif territorial et valide le règlement intérieur des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Il décide également de recruter 1 personne et d'augmenter le temps de travail de 2 salariées actuellement en poste à Châtel:

#### **Recrutement :**

- une animatrice Mlle Hélène ROUX ,17h par semaine (contrat annualisé) soit 854heures pour l'année sur un contrat d'un an. Cette salariée sera rémunérée au SMIC.

### **Augmentation du temps de travail :**

- Mme Nadège BELLANCOURT qui travaille déjà au sein de la commune ;
- Mme Martine BERTHIAUX qui travaille comme ATSEM à l'école

Les élus décident des nouveaux tarifs pour le périscolaire :

Coefficient familial	Tarifs
≤ 330	0,90/séance
≥330 à ≤ 650	1,10€/séance
≥650 à ≤950	1,20€/séance
≥ 950	1,30 €/séance

Les élus valident l'accueil périscolaire du soir ; si la participation n'est pas prise en charge par la commune de domicile des élèves, une participation sera demandée aux parents.

### **3. NON VALEUR SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la mise en non-valeur au compte 6541 pour un montant de 0,60 € concernant la redevable Mme Nicole LACAZE sur le budget assainissement 2014.

### **4. TRANSFERT DE COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC A LA FDEY**

Monsieur le Maire expose qu'au 31 décembre 2013 les syndicats intercommunaux d'électrification ont été dissous. La Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne, Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne, exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 la compétence relative au développement, au renouvellement, à la modernisation et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public. La commune de Châtel-Censoir retient à l'unanimité le niveau de transfert de compétence suivant :

4.3.3. La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installations, des installations nouvelles et de la maintenance des installations.

## **5. CABINET MEDICAL ET ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE MEDECIN**

Le Maire informe les élus d'une réunion entre la CCAVM et la commission communale « maison médicale ». Une visite du cabinet et du logement du médecin a été organisée. Le Président de la CCAVM, M. Germain, décide de faire exécuter dès septembre prochain des travaux d'isolation et de chauffage dans le logement et des travaux d'insonorisation dans le cabinet médical. La CCAVM va lancer un nouveau projet, moins ambitieux que le précédent : seront créés un cabinet médical et un cabinet pour l'infirmière et le kiné. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de prendre en charge le loyer du cabinet médical, à hauteur de 416,00 € par mois, du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015. Le médecin devra se faire remplacer en cas d'absence.

Le Maire présente deux devis pour l'acquisition de matériel informatique pour le médecin. L'un d'un montant de 6700,00 € et l'autre de 750,00 €, qui n'inclut pas le logiciel médical. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer financièrement à l'acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante pour un montant de 1000,00 €, ainsi qu'à l'achat d'un logiciel médical pour la somme de 450,00 €. Le médecin prendra en charge l'abonnement mensuel au « logiciel médical » comprenant les mises à jour. Le Docteur Moldoveanu demande une démonstration avant de s'engager financièrement. Un rendez-vous est pris pour le jeudi 10 juillet 2014.

## **6. TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer de nouveaux tarifs pour la location de la salle polyvalente :

### **À LA JOURNEE DE 9H00 A 9H00 LE LENDEMAIN - NETTOYAGE INCLUS ET SANS UTILISATION DE LA CUISINE**

Location aux résidents de Châtel-Censoir, aux non-résidents, aux associations de Châtel-Censoir et extérieures à Châtel-Censoir **165,00 €**

### **FORFAIT WEEK-END DU VENDREDI 18H00 AU LUNDI 9H00 - NETTOYAGE INCLUS ET SANS UTILISATION DE LA CUISINE**

Location aux résidents de Châtel-Censoir, aux non-résidents, aux associations de Châtel-Censoir et extérieures à Châtel-Censoir **220,00 €**

**FORFAIT ANNUEL HORS WEEK-END POUR LES ASSOCIATIONS DE CHATEL-CENSOIR  
(2H/SEMAINE SUR TOUTE L'ANNEE) AVEC NETTOYAGE**

Pour les associations de Châtel-Censoir **300,00€**

**PRIX DE LOCATION DE LA CUISINE POUR TOUS 30,00 €**

**CAUTION À LA RÉSERVATION 400,00 €**

**Le Conseil Municipal décide d'une gratuité de salle par année pour chaque association castelcensorienne sans cuisine et avec nettoyage forfaitaire de 50,00 €**

## **6. HALTE NAUTIQUE**

Le Maire annonce que la société Le Boat quitte le port de Châtel-Censoir fin juin 2014. Le dirigeant vient le 31 juin pour effectuer un état des lieux. La distribution d'eau et d'électricité pour les bateaux de plaisance ne sera pas interrompue. Voies Navigables de France (VNF) a fait savoir qu'ils envisageaient d'opter pour la candidature de la société Les Canalous pour la gestion de la halte nautique et la location du bâtiment communal. Les Canalous ne signeraient pas le bail de location du hangar le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le Conseil Municipal autorise le Maire à négocier le loyer du hangar dans une fourchette de prix déterminée par les élus. Le loyer facturé à la société Le Boat jusqu'en juin 2014 s'élevait à 900,33 € HT (sachant qu'il était de 1306,00 € en 2008). Deux bateaux sont encore stationnés au port ; VNF a mis en demeure les propriétaires de les déplacer.

VNF, par convention met temporairement à disposition de la commune de Châtel-Censoir une partie du domaine public fluvial lieu-dit devant St Marc Voie d'eau Canal du Nivernais PK 132,4600 rive gauche pour une surface de 668m<sup>2</sup>. Ils aménageront ce terrain en y installant 2 tables de pique-nique, des bancs et un massif de fleurs. L'entretien de l'espace paysager incombera à la commune. La redevance de base annuelle s'élèvera à 53,44 €. Cette convention prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et est consentie pour une durée de 51 mois soit jusqu'au 31 décembre 2018. À l'unanimité l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer cette convention avec VNF.

## **7. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE Mlle SAMSON**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de travail de Mlle SAMSON en qualité d'agent postal et d'agent du relais de services publics pour une durée de 3 ans soit du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 juillet 2017.

## **8. CHALLENGE UPEC 2014**

M. Benjamin Le Gall organise comme depuis quatre ans le projet Challenge UPEC, stage de formation pour les futurs enseignants d'Education Physique et Sportive. Cette manifestation aura lieu du jeudi 25 septembre 2014 au samedi 27 septembre 2014. Comme les précédentes années, il souhaite louer la salle polyvalente du 25 au 27 septembre 2014. Les élus acceptent de louer la salle des fêtes avec la cuisine pour 250,00 €.

## **9. DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL**

Afin de pouvoir régler la facture de l'entreprise BOUGEAT pour des travaux d'investissement ayant pour objet la création de caniveaux rue de la Tranquillité, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants en raison de la hausse de la TVA :

### INVESTISSEMENT

C/21312-284 Bâtiment scolaire chauffage - 26,58 €

c/2151-288 Réseau de voirie rue de la Tranquillité +26,58 €

À l'unanimité l'assemblée délibérante accepte cette décision modificative.

## **10. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET DE L'EAU**

Le budget de l'eau ne s'équilibrant pas de lui-même, il est nécessaire de verser une subvention d'équilibre de 5000,00 €. Par conséquent, les élus décident d'effectuer la décision modificative suivante :

### FONCTIONNEMENT

c/67441 subvention aux budgets annexes - 5000,00 €

c/657364 subvention de fonctionnement versée aux organismes publics à caractère industriel et commercial + 5000,00€

## **11. VOTE D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUPPLÉANT CHEZ DOMANYS YONNE HABITATION**

Le Conseil Municipal à l'unanimité a choisi le délégué et le suppléant suivants pour représenter la Municipalité auprès de DOMANYS

Délégué : M. Michel GUILBERT

Suppléant : M. Antonin GIBERT

## **12. VOTE D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUPPLÉANT POUR LE SYNDICAT DE LA FOURRIÈRE ANIMALE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité a choisi le délégué et le suppléant suivants pour représenter la Municipalité auprès du Syndicat Mixte de la Fourrière Animale :

Déléguée : Mlle Caroline DALLE-NOGARE

Suppléante : Mlle Mélanie BRESSION

## **13. LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL**

L'assemblée délibérante à l'unanimité accepte de louer le garage communal n°5 à Mme TETU dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

## **14. DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LA COURSE FRANCK PINEAU**

Les organisateurs de la course Franck Pineau demandent la mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente pour le 13 juin 2015, afin de pouvoir ravitailler 900 cyclistes. Les élus décident de ne pas appliquer la gratuité pour la salle des fêtes. Par conséquent, les organisateurs devront s'acquitter du prix de la location au tarif en vigueur.

## **15. LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE À L'ASSOCIATION DE YOGA**

Le Conseil Municipal décide de facturer la location de la salle communale pour l'activité de yoga à l'association « Yoga et Massage Ayurvédique en Bourgogne » pour un montant annuel de 150,00 €.